

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 246 25 octobre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 43 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

Politique du logement

Faire des lois qui sont des monuments, c'est une manière de bâtir. Pour le moment, on en est là. M. Brugger fait connaître son projet de loi. Un commentateur consciencieux déclare à la radio: si je disposais d'une heure d'antenne, je ne pourrais qu'en donner un résumé incomplet. Ça ne peut donc être qu'un monument national!

Dans le canton de Vaud, le Département concerné soumet à consultation un monument à l'échelle cantonale. Beaucoup de volumes, mais peu de mètres cubes.

Mais enfin il y a, dans ces bonnes intentions gouvernementales, des concordances qu'il faut souligner.

Tout d'abord, les projets sortent au moment où la crise quantitative du logement s'atténue. Nul n'ignore que la croissance démographique est stoppée. Même les autres facteurs qui jusqu'ici renforçaient la demande de logements (l'urbanisation d'une part, l'éclatement de la famille semi-patriarcale d'autre part — jeunes dès vingt ans et personnes âgées ayant leurs logis individuels) seront désormais moins agissants. De surcroît, ces projets sortent en une période de caisses vides, aussi bien à l'échelle de la Confédération qu'à celle des cantons. Ces projets donc, dans la mesure où ils se veulent socialement généreux, vont être soumis à la critique de la droite conservatrice. Et contre ces arguments-là, le blindage n'est pas très épais.

Ensuite, ces projets s'efforcent de corriger les insuffisances du système actuel qui se caractérise par le cautionnement et la prise en charge partielle des intérêts.

L'accent est donc mis sur l'équipement des terrains à bâtir, sur l'abaissement des loyers lors des premières années jusqu'à ce que l'inflation les fasse considérer comme raisonnables, sur l'allocation individuelle dont bénéficient directement ceux qui y ont droit. Dans cette perspective, on insiste pour faciliter l'accès à la propriété.

Cette politique-là marque les limites de la bonne volonté centriste. Mais c'est une mauvaise politique en plusieurs points fondamentaux. Elle tend en effet à la consolidation du système aux frais des pouvoirs publics.

L'allocation individuelle de logement signifie, soit que les revenus sont trop bas, qu'il s'agisse de revenus ou de rentes, soit que les loyers sont trop hauts. Aux deux bouts de cette chaîne, on découvre un abus, une exploitation: celle d'un salarié ou d'un retraité et celle d'un locataire. Et le correctif de cette injustice serait apporté par les ressources publiques!

Désormais patrons ou propriétaires auront bonne conscience: ne vous plaignez pas, diront-ils, vous avez droit à l'allocation de logement (qui soulagera ainsi et les consciences et les porte-monnaies). Après quoi, patrons et propriétaires, en quelque sorte subventionnés, iront souscrire à un manifeste exigeant que l'Etat ne se charge pas des tâches que peut assumer l'initiative privée.

A cette tendance, quelle contre-politique? Deux points.

Premièrement, un statut du sol urbain. Il implique un contrôle du prix des terrains, et de larges possibilités légales d'achat par les collectivités locales. Nous aurons bientôt un statut du sol agricole, au nom de quoi laissera-t-on les zones à bâtir comme terres de prédilection de la spéculation?

Deuxièmement, une aide systématique aux coopératives d'habitation. Nous ne croyons pas à l'utilité d'éparpiller ces coopératives; au contraire, il s'agit de les regrouper systématiquement, de leur donner des moyens très larges, contre garantie et contrôle qu'elles respectent pleinement les buts fixés dans leurs statuts. Si elles sont assez vastes et puissantes, elles pourront et devront organiser elles-mêmes des péréquations internes.

Casser la plus-value des terrains et promouvoir une solution coopérative. Ce n'est peut-être pas « monumental », mais ce serait la solution efficace et non capitaliste.

Petit écran et quotidiens, un ménage uni

En Suisse, l'heure est à l'essor de la télévision par câble. Expérience extraordinaire (nous reviendrons sur la « première » de Renens), mais qui pâtit du cadre, tant législatif qu'esthétique ou technique, restreint dans laquelle elle se développe. Pour dynamiser les idées reçues dans ce domaine, il suffit de se rendre au « royaume des communications de masse », le Japon.

L'insularité du pays, l'homogénéité de la population en ce qui concerne la race, la langue et la civilisation, l'esprit de groupe développé, le niveau d'éducation élevé, toutes ces caractéristiques nationales confèrent aux moyens de communication de masse japonais des dimensions extraordinaires. Le plus grand quotidien tire à 10 millions d'exemplaires, les trois grands de la presse écrite quotidienne totalisent un tirage de 24 millions d'exemplaires. A Tokio, il y a sept chaînes de télévision, presque toutes les émissions sont en couleur.

Le Japon est aussi un des grands producteurs et exportateurs de récepteurs TV, transistors, caméras, matériel électronique. Et les firmes spécialisées mettent au point des procédés révolutionnaires qui vont transformer les modes de communication : télévision par câble, journal imprimé à domicile, transmission d'images fixes, du journal sur le petit écran dont on pourrait en quelque sorte tourner les pages...

On a dit que le verbe, l'affirmation et l'abstraction étaient la culture occidentale ; le silence, la nuance et l'image de la culture orientale. En tout cas, celle-ci donne à la communication un code singulier. Au Japon, les moyens de communication de masse, la télévision surtout ont pris une importance unique au monde.

Une presse écrite polyvalente et dynamique

Il faut pouvoir déchiffrer environ 2000 idéogrammes pour lire un journal. Celui-ci s'ouvre à la

page qui est pour nous la dernière, se parcourt de droite à gauche, et de haut en bas. Apparemment plus complexe que le nôtre, ce système permettrait cependant une vitesse de lecture supérieure.

Avec un tirage de la presse quotidienne atteignant 50 millions d'exemplaires, soit 1 pour 2 habitants, le Japon est le pays du monde le plus riche en journaux. Et ceux-ci se portent bien malgré la concurrence de la télévision : leur tirage a presque doublé durant les dix dernières années.

Asahi Shimbun, quotidien à la diffusion nationale : 6 millions d'exemplaires pour l'édition du matin, 4 pour celle du soir. La parution est presque simultanée dans les cinq principales villes du pays, les pages étant retransmises en quelques minutes de Tokio à Sapporo, 1000 km, par signaux électriques.

Cette entreprise de presse emploie environ 10 000 personnes dont 1000 reporters, elle possède une flotte de 10 avions et de 3 hélicoptères. Elle publie aussi un hebdomadaire, un mensuel, une revue annuelle, un quotidien en langue anglaise. Elle est associée enfin à des compagnies de radio-TV, des firmes de disques, des sociétés immobilières, etc. Les deux autres grands de Tokio-Yomiuri, 8 millions, Mainichi, 7 millions, sont tout aussi importants et influents. Quant aux quotidiens régionaux et locaux, leurs tirages dépassent souvent 1 million d'exemplaires pour les premiers, 100 000 pour les derniers. Avec l'élévation du niveau de vie, les journaux plus spécialisés, en particulier les magazines pour les jeunes et les femmes, connaissent un succès croissant.

Les grands quotidiens jouent aussi un rôle social et culturel : ils organisent des voyages à l'étranger, des concours pour les étudiants, encouragent les échanges culturels. On a dit qu'ils étaient condamnés à plaire au plus grand nombre, à faire une information générale de masse. Il est vrai que la concurrence est sévère, que les journaux multi-

plient les opérations publicitaires pour attirer les lecteurs. Mais s'ils reflètent assez fidèlement la vie quotidienne, s'ils mettent en relief les problèmes économiques et l'innovation technologique, ils restent toujours très prudents, évitent de prendre des positions trop tranchées.

Depuis plusieurs années déjà, la presse écrite organise son propre système de distribution : des porteurs, en général des étudiants, apportent les journaux à domicile. Pour sa part, Asahi Shimbun expérimente un procédé révolutionnaire : les pages du quotidien de langue anglaise sont télé-imprimées dans un grand hôtel de Tokio. Une ligne téléphonique transformée par des circuits spéciaux est utilisée l'après-midi pour la diffusion du journal, le soir pour celle des émissions en langue anglaise de la télévision par câble. Ce dernier media intéresse particulièrement les entreprises de presse, car des tentatives récentes laissent entrevoir la possibilité de recevoir les pages du journal en images fixes sur le petit écran de télévision.

Radio-TV : office public et sociétés privées

Les statistiques officielles indiquent que 99 % des ménages possèdent un poste récepteur de télévision. Celui-ci est vraiment omniprésent : à l'aéroport, sur les bateaux, dans les salles d'attente, dans les intérieurs les plus dépourvus. On en compte actuellement 26 millions, dont 10 millions en couleur. Même si la chambre japonaise traditionnelle est exiguë, comporte peu ou pas de meubles, le petit écran est devenu un des foyers comme l'autel des ancêtres, la table basse, le ventilateur. Et on le regarde agenouillé, ou assis en tailleur. L'Etat n'exerce pas de monopole de la radiodiffusion. Deux systèmes de diffusion coexistent : le réseau national NHK, service public subventionné par une taxe, et les réseaux des chaînes privées financées par la publicité.

NHK comprend trois chaînes de radio et deux de télévision, chaque media assurant d'une part un service général d'information et de culture, d'au-

tre part un service éducatif. Les mêmes programmes sont diffusés sur l'ensemble du territoire, une grille de 30 minutes par jour étant réservée à des programmes locaux.

Les cinq chaînes commerciales de télévision, véritables entreprises de loisirs, représentent des intérêts divers : presse écrite, cinéma, publicité, tourisme, industrie. La plupart des émissions sont commanditées et interrompues par des messages publicitaires à l'américaine, 10 à 15 minutes par heure. Si certaines stations de radio émettent 24 heures sur 24, les sept chaînes de télévision commencent en général leurs programmes à 6 heures du matin et les terminent après minuit.

Devant le petit écran, l'observateur occidental est frappé par l'abondance — les sept chaînes sont accessibles sur la plus grande partie du territoire — la prédominance de la couleur — plus de 80 % des émissions — et enfin les visages contrastés du Japon : les manifestations culturelles et traditionnelles, théâtre, danse, folklore ; les films américains, les shows avec vedettes et orchestres pop ; les matches de golf et de baseball, les reportages, la science-fiction, les dessins animés. A l'heure de grande écoute, l'accent est mis sur les programmes variés. Le feuilleton dramatique du service NHK semble devenir l'émission la plus populaire. C'est avec un film que se terminent après minuit la plupart des programmes.

3 - 4 heures par jour devant la TV

On a dit que les Japonais étaient des « addicts » de la télévision. Diverses enquêtes ont révélé qu'ils passaient une grande partie de leurs loisirs à la regarder : selon une enquête de 1970, 3 heures par jour pour les travailleurs, 4 h. 30 pour les femmes. Faute de mieux le plus souvent, car l'infrastructure des loisirs est sous-développée. La TV reste d'abord un moyen « pour se détendre », « pour se changer » les idées, nécessaire dans le contexte d'une vie urbaine de plus en plus difficile.

(A suivre)

Une semaine de télévision par câble à Tokio

Diffusion (ici nous examinons le programme en couleurs en anglais, JCTV) : de 7 heures à 10 h. 30 et de 17 h. 50 à 0 h. 05. Public potentiel : 15 000 personnes réparties dans 15 hôtels (étrangers : 65 % ; Japonais : 35 %).

	<i>Lundi au vendredi</i>	<i>Commanditaires</i>	<i>Dimanche</i>
20 h.	Informations	Yagi antenne	La Chine après la révolution culturelle : — vie quotidienne à Changhaï — artisanat à Pékin
20 h. 10	Prévisions du temps		
20 h. 15	Jardin japonais : — le temple Konchiin à Kioto — le temple Kenchoji à Kamakura, etc. — lu, me, ve : Artisans japonais, Yuzen kimonos, Nô masques ; ma, je, sa : théâtre, cinéma	Les artisans japonais Les fruits de la Chambre Movie theater Asahi Pentax Columbus shoes Cream	Heures sportives : — football, bowling, golf, boxe, etc.
21 h.	Tokio aujourd'hui : — sujets mondiaux — manières japonaises — interview — film 8 mm — information — festivals et voyages — guide des divertissements. — ma, je, sa : Casablanca ; Jour et nuit ; 42 ^e rue ; Dodge City	Asahi Pentax Sapporo Beer Nikka Whisky Courrier outre-mer Sky way Osawa & Cie - Cathay Pacific Airways	Films : — Colorado Territory — Sea Hawk — City for Conquest — The Fountain Head — Arsenic and old Lace
21 h. 10	Nouvelles Prévisions du temps Petites aventures à Tokio Films d'outre-mer Nouvelles La mode du golf : — Bing Crosby Pro-Am. — Hawaian Open Invitational — Andy Williams - San Diego open	Marubeni Corporation Heibon-sha Publishing Corp. Seiko Sunhoy Mitsubishi Akai Electric Lego System Nestlé Daiko Kanko Top Nihon Dixie	Bonne nuit mélodies
0 h.	Nouvelles. Bonne nuit mélodies		

FRIBOURG

Une planification scolaire indispensable

Telle une douloureuse corvée d'automne, la préparation du budget accapare chaque année les autorités, Conseil d'Etat et Commission d'économie publique d'abord, Grand Conseil ensuite. Il s'agit d'éplucher les dépenses prévues par les divers services intéressés, de réduire les excès, et finalement, en période de restrictions, d'opérer des coupes sombres dans les projets les plus urgents.

Le citoyen ne prête qu'une attention distraite à toutes ces opérations, et n'en aperçoit pas les retombées immédiates. Et pourtant, s'il s'efforçait de creuser un peu les comptes rendus de la presse, il verrait bientôt apparaître très concrètement les conséquences des choix et des priorités arrêtées pour les dépenses annuelles de l'Etat. Donnons-en un seul exemple : le programme de constructions des établissements scolaires secondaires dans le canton de Fribourg.

La commune de Fribourg, qui accueille dans ses écoles secondaires les enfants de Sarine-campagne, a déjà annoncé l'an passé qu'elle se verrait dans l'obligation de refuser des inscriptions faute de locaux. C'est pourquoi les communes de Villars-sur-Glâne et de Marly prévoyaient cette année de mettre en chantier la construction de leurs écoles secondaires subventionnées à 50 % par le Canton.

Cycle d'orientation : démarrage compromis

L'urgence de l'ouverture de ces deux nouvelles écoles est encore accentuée par la mise en place, cet automne, du cycle d'orientation. Pour faire démarrer les trois années du cycle — tronc commun avec cours à niveau regroupant les éléments faibles, moyens et forts —, ces nouveaux établissements sont absolument indispensables. Les

élèves d'un quartier ou d'une région appartenant aux années du cycle ne peuvent en effet être dispersés les uns dans des bâtiments des écoles primaires existantes, les autres dans des constructions provisoires.

Incohérence inadmissible

Il apparaît à l'évidence que la Direction de l'instruction publique, gérée sans programme de développement précis, est très largement responsable de la pénurie et des tensions actuelles. A l'impossible certes nul n'est tenu, et si les crédits ne sont pas disponibles, la faute ne doit pas être mise uniquement sur le directeur de l'Instruction publique. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est l'incohérence avec laquelle sont traités tous les projets à long terme. La statistique scolaire n'est pourtant pas la moins développée, et il serait facile de dresser la liste des besoins dans ce secteur et d'établir d'une manière précise une planification à long terme.

Rencontre avec Pietro Nenni

Rares sont les Romands qui suivent les émissions de la télévision de la Suisse italienne. C'est regrettable, car cette chaîne trouve souvent le ton juste. Telle, ce vendredi 19 octobre, l'émission consacrée à un militant socialiste, pour l'occasion, Pietro Nenni. Avec une simplicité exemplaire, ce grand homme du socialisme européen a rappelé les principales étapes de sa vie marquées entre autres par les grèves du début du siècle en Romagne, à la lutte contre la guerre coloniale en Libye, avec Mussolini, en 1911, à l'arrivée du fascisme au pouvoir, à l'exil avec quelques épisodes suisses, au retour en Italie. En bref, une vie bien remplie au service de la classe laborieuse. Une émission très dépouillée, sans effets outranciers, avant tout un témoignage humain.

Les responsables de Lip en conseil d'administration

Après le procès-verbal d'une assemblée générale du personnel de Lip (extraits dans DP 245), voici le texte d'un conseil d'administration de la même entreprise (26 février 1970) publiée par les Editions du Seuil dans un opuscule signé par Edmond Maire, Charles Piaget et six militants de la CFDT (« Lip 73 », collection Combats). On sait que ces documents étaient tombés en la « possession » des travailleurs de Lip lors de l'occupation de l'usine (et en particulier à l'occasion de la séquestration de l'un des administrateurs de la société, le 12 juin dernier).

Les lignes de la conversation que nous publions ci-dessous donnent le ton des 28 autres documents confidentiels portés à la connaissance du public dans l'ouvrage en question. Il faut cependant souligner que ces révélations sont accompagnées d'un texte de réflexion de la CFDT sur la lutte chez Lip. D'ores et déjà, Ebauches S.A. a protesté contre la divulgation de ces pièces, stigmatisant le « manque d'éthique » de l'éditeur. On laissera à l'entreprise suisse la responsabilité de ses affirmations ; le lecteur jugera en particulier de la légèreté incroyable des propos tenus lors de la séance de cette fin de février 1970, une légèreté ubuesque si l'on sait qu'en filigrane se jouait le sort d'un millier de travailleurs.

Les acteurs : Fred Lip, président ; Albert de Montgolfier, vice-président ; Léo DuPasquier et Pierre Renggli, administrateurs représentant Ebauches ; Jacques Chainé, administrateur ; Frédéric Violet, administrateur ; Bernard Vidal, secrétaire ; Georges Ménétrier.

Fred Lip présente Georges Ménétrier à tous les administrateurs et précise que la situation devenant de plus en plus formelle et sévère au point de vue respect des règlements concernant les sociétés anonymes et les conseils d'administration,

Georges Ménétrier qui a une connaissance parfaite de la loi et de ce qu'il faut faire, nous assistera pour la bonne marche des Conseils et l'exécution de toutes les procédures administratives.

Fred Lip demande à tous les administrateurs s'ils ont reçu les documents habituels et précise qu'il en manque un qui concerne les résultats de l'année précédente et le bilan.

J. Chaîne :

On a bien reçu tous les documents et effectivement, avant de pouvoir parler de la situation de l'année précédente, il faudrait avoir un bilan pour se rendre compte.

F. Lip :

Voici une étude qui a été faite dans trois hypothèses possibles et que je vous remets. A mon avis, je ne suis pas partisan, dans l'état actuel, de sortir trop d'argent.

J. Chaîne :

Quelle est l'hypothèse d'amortissement retenue ?

G. Ménétrier :

Nous avons retenu le taux dégressif maximum. Il reste encore une ambiguïté concernant les documents qui viennent de vous être remis et nous n'aurons pas avant quelques jours le détail des stocks, et ça n'est qu'à ce moment-là que nous verrons si nous pouvons effectivement appliquer ce dégressif maximum, ce qui donne 2 700 000 F. d'amortissements.

J. Chaîne :

Qu'est-ce qu'il y avait l'année dernière ?

G. Ménétrier :

2 900 000 F.

F. Lip :

A mon avis, le problème important est que le stock est inadmissible pour sa valeur.

G. Ménétrier :

Oui, il sera à peu près de 31 à 32 000 000 F.

J. Chaîne :

Les dépréciations de stock se font en fait à vue de nez, au lieu de faire un amortissement dégressif

maximum, pourquoi ne pas prendre un amortissement linéaire et déprécier plus le stock ?

F. Lip :

Oui, *ceci est bénéficiaire, si plus tard on revend des pièces du stock.*

L. DuPasquier :

Tout cela n'est qu'une question de présentation.

J. Chaîne :

Effectivement, il semble qu'on soit en train de mélanger en ce moment la notion d'amortissement et la notion de dépréciation du stock.

F. Lip :

Oui, c'est effectivement une question de présentation.

L. DuPasquier :

On peut sans doute dire que l'amortissement global, tout compris, est de l'ordre de 2 700 000 F. en 1969.

J. Chaîne :

Cette façon de faire ne va-t-elle pas avoir une répercussion fiscale ?

F. Lip :

Non, elle n'apparaîtra pas.

J. Chaîne :

Par conséquent, les comptes sont faux, il faut mettre un poste de dépréciation.

F. Lip :

Non, *cette dépréciation est une dépréciation occulte.*

J. Chaîne :

Il faut quand même faire extrêmement attention.

A. de Montgolfier :

Il faudrait chiffrer cette nouvelle hypothèse et faire quand même très attention au fait que si on amortit en 1969 un million de moins qu'en 1968, *cela fera très mauvais effet.*

F. Lip :

C'est ton point de vue.

A. de Montgolfier :

Non, c'est un point de vue boursier et financier.

L. DuPasquier :

Je partage l'avis de M. de Montgolfier, je ne crois pas que diminuer le stock de un million fasse de l'effet, mais diminuer l'amortissement d'autant fait mauvais effet.

F. Lip :

Voulez-vous qu'on chiffre l'autre solution : je note que vous êtes plutôt favorable à ne pas diminuer l'amortissement.

J. Chaîne :

Comment se porte le titre ?

A. de Montgolfier :

Ne bouge pratiquement pas et est toujours aux environs de 70 F.

F. Lip :

Doit-on le laisser ou le faire monter ? Les derniers achats qui ont été faits et qui ont influé sur la valeur du titre sont des achats effectués par la Caisse des Marchés de l'Etat.

L. DuPasquier :

A mon avis, il vaut mieux laisser le titre prendre son cours normal.

A. de Montgolfier :

En ce qui concerne les dividendes, que va-t-on proposer, nous avons parlé de 2 F. plus 1 F. d'avoir fiscal, contre 1,50 F. plus 0,75 F. ?

F. Lip :

Je pense que c'est bien, mais c'est à vous de décider, en tout cas, nous allons faire une étude sur cette base.

J. Chaîne :

Avez-vous au bilan un poste pour « Créances douteuses » ?

F. Lip :

Oui, mais extrêmement faible. Nous sommes payés d'une façon remarquablement régulière, c'est un des avantages de traiter avec les horlogers-bijouiers. En particulier, nous n'avons pas 0,5 % d'incidents sur nos créances. (...)

Illich vu d'un lit d'hôpital

... Guère envie d'en parler... Car que dire qui ne soit de l'huile sur le feu (de la haine, de l'incompréhension) ? Que dire, quand on ne sait littéralement pas quoi dire ? J'imagine que l'un des écrivains que j'ai le plus aimés, Albert Camus, a dû ressentir cela — et beaucoup plus — devant la guerre d'Algérie (vous vous souvenez ?). Et peut-être le vieil Hugo quand, le 18 mars 1871, il a quitté Paris qui se couvrait de barricades... Ne pouvant approuver entièrement la Commune et n'ayant que de l'horreur pour l'Assemblée dite « nationale », qui se préparait à s'installer à Versailles et à rétablir « l'ordre » par les moyens que l'on sait — ce même ordre et ces mêmes moyens que nous voyons « fleurir » par ailleurs au Chili.

Camus, lui, s'est tu. Et puis il s'est tué. Moins heureux, j'ai connu un destin plus à la mesure de ma médiocrité : je me suis contenté de me casser la jambe. Si nous parlions d'autre chose ?

Je me préparais à écrire un article sur Illich et sur la *Société sans école*. Comme voici deux ans, quand j'allais me précipiter contre le BAM en compagnie du Freiherr, fort perplexe, je suis frappé par le caractère profondément utopique, je risquerai même le mot de « faux », des idées d'Illich. Je venais de lire dans *Gueule ouverte* une interview où, poursuivant sur sa lancée, il propose la suppression de la médecine « institutionnalisée », après celle de l'école. A l'opposé, ce qui m'a frappé, c'est la précision toute scientifique, la rigueur de l'aide qui m'a été apportée. Supposant l'acquisition d'une méthode ne laissant que peu de place à la fantaisie, créatrice ou non. Supposant des études systématiquement poursuivies, et la mise en œuvre de techniques — depuis l'anesthésie jusqu'à la physiothérapie — qui ne peuvent appartenir qu'à un petit nombre de travailleurs hautement spécialisés. Quant à moi, je dois bien l'avouer, je ne serai jamais capable, jamais je n'eusse été capable, de faire une simple piqûre.

« ... Mais, dit Illich, voyez les Chinois : des millions qui sont capables aujourd'hui de pratiquer des interventions courantes, entre deux heures de travail en usine ou aux champs... » Je le crois, puisqu'il le dit. Mais je soupçonne derrière tout cela quelque méprise : cette médecine, voire cette chirurgie, pratiquée par le premier venu, ne suppose-t-elle pas, je ne sais pas moi : un bistouri, une seringue, un médicament, fruits sophistiqués de centaines d'expériences de laboratoire, de dizaines d'années de recherches... Et jusqu'à cet appareil de radiographie, si j'ai bien compris, quelque part au Vietnam du Sud, alimenté par une dynamo, actionnée à son tour par une bicyclette... Encore fallait-il que Faraday eût construit la première dynamo !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Moins de pages et plus cher

La « TW » de Berne (245) pose la question à ses lecteurs : « Qui serait prêt à payer son abonnement 120 francs même si le journal est encore plus mince ? ». Des réactions intéressantes en perspective.

D'autres entreprises d'édition sont plus riches et pensent à la formation de leur personnel. Ringier annonce (« Blick » 17.10) qu'elle ouvre au printemps prochain une école de journalisme qui comblera le volontariat rétribué dans un journal, avec douze semaines de cours, pendant la première année et, pendant la deuxième année, des stages dans différents journaux du groupe (plusieurs illustrés et deux quotidiens importants) et dans les rédactions extérieures de Londres, de Paris ou de Francfort.

— Des discussions sont en cours dans le Parti socialiste zurichois pour fixer des règles de discipline plus strictes. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau, ainsi que le rappelle Richard Müller

toujours dans « TW » (246). La conclusion du rédacteur bernois mérite la citation : « La discipline ne peut pas être imposée, mais elle doit être acceptée. Ce n'est possible que si l'on permet à une minorité de se manifester. La discipline qui conduit à l'asphyxie n'a pas sa place dans une organisation démocratique. »

— Dans « TW » encore, des exposés présentés par des socialistes suisses aux participants du voyage d'étude que le groupe d'étude du parlement bavarois a entrepris pendant une semaine. Dans le numéro 237, le texte de Bettina Steinlin, qui dirige le secrétariat du groupe socialiste des Chambres fédérales. Le titre, « La politique du PSS », était assez général pour permettre à l'auteur de parler, de son propre aveu, comme une « jeune femme en colère » et pas seulement comme une secrétaire de groupe « disciplinée ». La thèse principale défendue : le PSS ne doit plus se contenter de compromis sécurisants, mais offrir une véritable alternative politique socialiste.

— L'hebdomadaire allemand « werben und verkaufen » qui s'adresse au monde publicitaire publie, depuis cette semaine, une édition suisse, hebdomadaire également.

— W.M. Diggelmann participe par des articles au sauvetage d'« AZ ». Il en va de même de Kurt Marti. La dernière colonne de ce dernier pose la question : « Séparation de l'Eglise et de l'Etat ? ». Il hésite et se demande si cela ne favoriserait pas le capitalisme. Il attend plus de l'évolution qui mène à une toujours plus grande autonomie de l'Eglise par rapport à l'Etat et réciproquement. Il reconnaît cependant l'avantage qu'il y a de poser une fois cette question et cela l'initiative le permet.

— Dans le numéro du week-end du « Tages Anzeiger », un coup de projecteur, sous forme d'un ardent plaidoyer, sur le fédéralisme, par Max Frenkel qui dirige depuis six ans une fondation à Soleure pour la collaboration intercantonale.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », une revue précise et bien documentée de la littérature parue ces dernières années sur l'aide au développement.

Les syndicats à l'épreuve du feu

Refus catégorique d'une augmentation uniforme de 300 francs, acceptation de principe de discuter l'introduction de la semaine de quarante heures. C'est la réponse du Conseil d'Etat aux revendications du personnel hospitalier genevois (DP 243), revendications soutenues par une pétition signée par plus de la moitié des travailleurs et exprimées en assemblées générales réunissant chaque fois plus de mille personnes.

Le personnel a riposté immédiatement par un débrayage de trois heures, suivi à 60-70 % à l'hôpital cantonal, à 80 % à la clinique psychiatrique de Bel-Air, sans que les soins aux malades aient été perturbés.

Comme chaque fois, dans de pareilles occasions, il faut dénoncer l'attitude de la presse d'information du lieu qui a fait la preuve de son esprit partisan : les comptes rendus ont cherché à minimiser l'ampleur de l'action en insistant sur le fait que 15 % seulement des travailleurs hospitaliers sont syndiqués et en essayant d'accréditer la thèse d'une agitation groupusculaire; à discréditer la revendication des 300 francs en ne citant que les salaires les plus élevés. Le chef du service d'information locale de « La Suisse », Robert Burgel, s'est particulièrement distingué en donnant la position du Conseil d'Etat plutôt que celle des intéressés, exprimée au cours de leur conférence de presse; en utilisant même le journal syndical « Services publics » pour dispenser ses conseils paternalistes aux travailleurs en lutte.

Le mouvement du personnel hospitalier prend forme à travers une action unitaire : dans le comité d'action unitaire, tous les groupes syndicaux et professionnels sont représentés. Mais la conduite du mouvement ne reste pas pour autant l'affaire exclusive de ce comité : une commission de popularisation dont la création a été décidée par l'assemblée générale du personnel, ouverte à

tous et qui regroupe une centaine de membres, syndiqués et non-syndiqués, se charge du travail d'information (tracts, bulletin) du personnel, des malades et des visiteurs. Les négociations avec le gouvernement se font sous le contrôle direct de l'assemblée générale, et des membres de la commission de popularisation accompagnent les représentants des différents syndicats lors des discussions avec le Conseil d'Etat.

Le travail d'information à l'intérieur des établissements cherche à briser le cloisonnement entre les services et les différentes catégories de travailleurs. Dans chaque unité on discute les fiches de salaires et les budgets pour concrétiser la revendication des 300 francs.

Sans attendre les propositions des directions, le personnel étudie l'introduction de la semaine de quarante heures et va présenter des propositions d'aménagement du travail dans cette optique.

On assiste ainsi à la mise en pratique de la résolution du dernier congrès de la VPOD contre le blocage des salaires. Mais en dépassant la simple contestation verbale. Le mouvement du personnel hospitalier genevois s'appuie sur l'analyse et la discussion la plus large des conditions de travail dans le secteur de la santé. Fait significatif : près de 150 nouvelles adhésions au seul groupe VPOD de l'hôpital en quelques jours. C'est la preuve que lorsque le syndicat sait appuyer les revendications exprimées par une large majorité des travailleurs, sans les freiner, mais au contraire en acceptant les impulsions extérieures à lui, il retrouve son dynamisme et sa raison d'être : un mouvement d'avant-garde et non une amicale.

Rendez-vous est pris avec le Conseil d'Etat pour le mois prochain. L'enjeu de l'affrontement : le système de classification des salaires en vigueur dans l'administration.

Images sud-africaines : un lecteur témoin

Ci-dessous l'avis, auquel nous souscrivons entièrement, d'un lecteur testé à l'occasion d'un sondage (cf. DP 243) dont le but était de mettre en relief l'image de marque de l'Afrique du Sud en Suisse (réd.).

L'information intitulée « images sud-africaines » m'a remis en mémoire les questions qui m'ont été posées au début de juillet dans ce qui était probablement l'enquête dont vous parlez. J'ai accepté d'être interrogé et pendant une demi-heure un grand nombre de questions m'ont été posées. Je suppose qu'il s'agissait de satisfaire plusieurs clients.

Le trimestre qui nous sépare de cet interrogatoire ne me permet pas de me remémorer avec précision les questions; mais je me suis immédiatement rendu compte, en ce qui concerne les questions relatives à certains pays, que l'Afrique du Sud était probablement intéressée à l'enquête. Je

crois me souvenir que cinq pays étaient soumis à l'appréciation des « cobayes ». Il y avait l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Chine, le Canada et les Etats-Unis, si ma mémoire est fidèle. Parmi les questions posées, il fallait caractériser chacun de ces pays ; il convenait aussi de citer des personnalités de ces pays, de dire celui dans lequel on désirait se rendre et d'expliquer pourquoi, de les classer par ordre de sympathie, etc.

Dans la même enquête, il y avait une série de questions relatives à la presse pouvant laisser supposer qu'un éditeur cherchait un marché pour le lancement d'un magazine d'information en Suisse alémanique, où je réside.

Ces notes avec les réserves qui s'imposent.

Je saisis l'occasion pour vous demander s'il ne conviendrait pas d'inviter les lecteurs de DP d'annoncer les enquêtes auxquelles ils sont appelés à répondre, en précisant l'organisation qui l'entreprend, le mode d'interview (téléphone ou direct) et les thèmes abordés. Cela permettrait d'obtenir une plus grande transparence dans ce domaine.

R. B.

Le 2^e pilier de la prévoyance sociale: jamais deux sans trois

Le 4 avril 1973, le Conseil fédéral proposait dans son rapport aux Chambres fédérales de présenter l'initiative socialiste pour la création de pensions populaires sans contre-projet au vote du peuple et des cantons en leur recommandant de la rejeter.

Berne précisait au long de son argumentation que, selon l'initiative, les prestations de prévoyance devraient atteindre 60 pour cent du revenu déterminant du travail, et soulignait que ce taux était également mentionné dans les principes élaborés en vue d'une loi fédérale sur la prévoyance professionnelle et publiés avant la votation fédérale du 3 décembre 1972 sur le 2e pilier.

Entre avril 73 et décembre 72, de l'eau avait passé sous les ponts, mais pas autant que depuis ce printemps.

Les choses se sont compliquées à tel point que l'on peut se demander si la loi sur le 2e pilier ne va pas exiger un temps de gestation (entre l'adoption de l'article constitutionnel et l'introduction de la loi) aussi long que celles sur l'assurance-maladie et accidents (21 ans) et sur l'AVS (23 ans). Le problème est à ce point ouvert que l'on peut même imaginer qu'en cas de refus de la loi, une meilleure solution aurait enfin champ libre pour s'imposer.

Diagnostic pessimiste ? Il s'agit d'abord de fixer les données. Une prévoyance sociale efficace suppose que les personnes qui versent des contributions dans ce but sachent d'une part ce qu'elles devront payer pour couvrir les risques (vieillesse, décès et invalidité) et ce à quoi elles ou leurs familles auront ensuite droit, d'autre part qu'elles ne les perdront pas (leur argent avec) au gré de transferts d'une institution à une autre. En termes techniques, cela signifie qu'il doit y avoir primauté des prestations, un contrôle sur le taux des cotisations étant toutefois garanti. A cela s'ajoute que l'administration doit être simplifiée et sûre.

La votation du 3 décembre 1972

Le texte constitutionnel (article 34 quater) adopté par le peuple et les cantons est évidemment vague sur les deux points ci-dessus; le but du deuxième pilier étant de « maintenir de façon appropriée le niveau de vie antérieur », il n'est pas fait mention dans le texte du taux des cotisations et l'on sait simplement que les institutions de prévoyance existantes pourront participer à l'assurance à certaines conditions.

Les principes, sortis peu avant la votation dans l'espoir de faire passer facilement la pilule constitutionnelle, précisaient que le maintien du niveau de vie antérieur implique le versement pour une personne seule d'un revenu de substitution égal à au moins 60 pour cent du dernier salaire brut (davantage pour un couple).

Enfin le rapport accompagnant le tout indiquait qu'il existait alors plus de 17 000 caisses de pensions, qu'il était en outre difficile de prévoir le taux de cotisations global (circonstance particulièrement grave : les composantes destinées à couvrir le renchérissement et les frais pour la génération d'entrée restaient inconnues).

Comme nous l'avons évoqué dans DP 223 (après avoir situé la votation dans les numéros 202 à 205), très rapidement après la votation, les employeurs ont demandé que soit abandonnée l'idée de la primauté des prestations : ce principe les empêchait de quantifier la charge que représenterait pour eux la prévoyance professionnelle; on dit même maintenant que le projet de loi laisserait aux caisses le choix entre les deux primautés (prestations ou cotisations). Ceci va à l'encontre du principe de simplification administrative (com-

plication lorsque l'on passe d'une caisse ayant adopté le premier système à une autre ayant adopté le second), mais surtout cela remet en cause le versement d'un revenu de substitution de 60 pour cent du dernier salaire. Répétons-le nettement : cette position des employeurs est irrecevable.

Dans le contexte actuel, il reste un garde-fou face à l'attitude inadmissible des employeurs, l'initiative socialiste pour la création de pensions populaires : la primauté des prestations est en effet inscrite dans ce texte qui sera présenté au peuple sans contre-projet. L'enjeu est ici extrêmement important si l'on réalise que le patronat n'a à proprement parler aucune raison de respecter des engagements moraux pris avant la votation s'il n'y est pas forcé. Donc, au peuple sans contre-projet. Approuver le texte de cette initiative même si l'on en a fait autant le 3 décembre dernier pour l'article adopté par l'Assemblée fédérale s'impose si l'on veut rappeler au législateur les bases de la discussion au-delà desquelles elle n'est plus acceptable.

La solution finale

Une forte proportion de « oui » à l'initiative socialiste ne ferait que souligner en gras cette vérité. Si ensuite la loi n'accordait malgré tout pas aux prestations de l'assurance toute l'importance qu'elles revêtent, elle devrait être rejetée (référéndum facultatif).

Et dès lors ne resterait plus que l'ultime possibilité du lancement d'une dernière initiative pour la création d'une prévoyance sociale basée sur un système administratif simple (qui éviterait en particulier des transferts entre 17 000 caisses de pensions) et comprenant des prestations précises. Nous n'en sommes pas là, mais il est bon d'avoir bien dans l'œil la ligne à suivre et de la retracer de temps à autre pour ceux qui en doutent, jusqu'à ce que les principes minimaux adoptés tacitement le 3 décembre soient garantis.